

Service en ligne

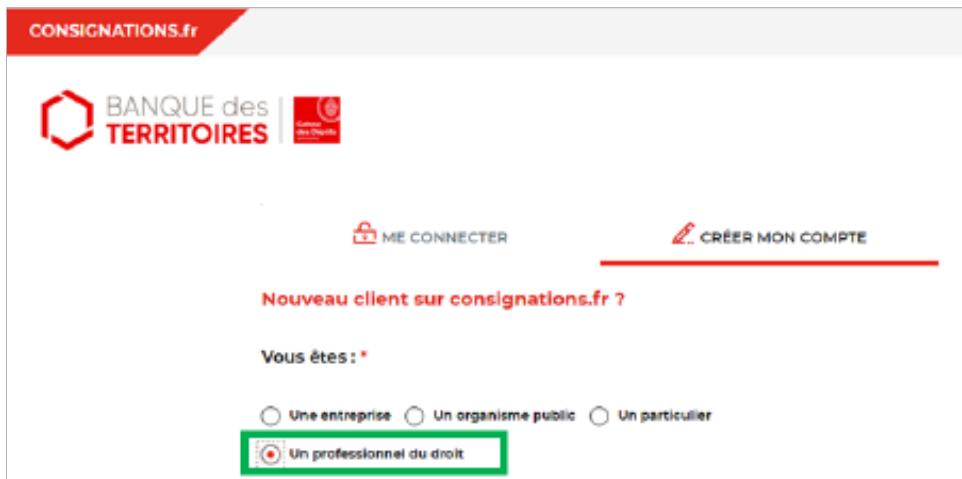
Déconsignation des fonds dans le cadre d'une saisie immobilière

MODE D'EMPLOI


Avocats


Étape 1 Création de mon compte client

- Créez votre compte sur le site sécurisé : <https://consignations.caissedesdepots.fr/mon-compte>
- choix du profil « *Un professionnel du droit* » puis « *Avocat* » dans le champ « *Type d'activité* »
- ne pas créer de nouveau compte, si vous l'avez déjà fait



CONSIGNATIONS.fr

Nouveau client sur consignations.fr ?

Vous êtes : *

Une entreprise Un organisme public Un particulier

Un professionnel du droit

- Joignez les documents obligatoires (en veillant à leur bonne lisibilité) :
- votre pièce d'identité (CNI, passeport, carte de séjour)
- un extrait Kbis (daté de moins de 3 mois) ou l'avis de SIRENE de votre cabinet.

Étape 2 Création de ma demande de déconsignation

- Remplissez le formulaire en ligne
- Joignez les pièces justificatives demandées
- Recevez ensuite l'accusé de réception de votre demande par mail et retrouvez-le dans votre espace personnel

Étape 3 Suivi de ma demande

- Suivez l'avancement de votre demande grâce au tableau de suivi dédié
- Disposez du justificatif de paiement dès traitement de votre demande par nos équipes de gestion

BESOIN D'AIDE ?

Nos conseillers sont à votre écoute pour toutes questions relatives à la démarche en ligne au **01 58 50 89 88** du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h00 (coût d'un appel local depuis un poste fixe ou mobile, hors surcoût éventuel).